



LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

AIDE-MÉMOIRE EN ÉTHIQUE



DÉFINITION

Le conflit d'intérêts est lié aux situations dans lesquelles la ou le fonctionnaire a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public en vue duquel elle ou il exerce ses fonctions.

QU'EST-CE QU'UN INTÉRÊT ?

- ✓ L'intérêt renvoie à un bénéfice recherché pour soi-même ou pour avantager les autres.
- ✓ Un intérêt peut prendre la forme :
 - d'une action;
 - d'une relation;
 - d'une affaire;
 - d'une œuvre ou d'un ouvrage;
 - d'un travail (rémunéré ou non) ou d'un projet.

NATURE DE L'INTÉRÊT

L'intérêt doit être perceptible et mesurable. Il peut être passé, présent ou futur.

L'intérêt direct

Avantage la ou le fonctionnaire directement, sans intermédiaire.

L'intérêt indirect

Obtention d'un avantage pour un tiers ou une personne proche (ex. : conjoint ou conjointe, enfant).

L'intérêt financier

La ou le fonctionnaire est avantagé monétairement, par l'obtention d'un gain ou l'évitement d'une perte.

L'intérêt moral

La ou le fonctionnaire peut vouloir avantager une cause, un groupe ou une entreprise qui lui tient à cœur.

IMPORTANT ! Pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel. Cela signifie une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel, qu'il soit financier ou moral, soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire que la ou le fonctionnaire ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou contrevenu aux intérêts de l'administration publique. Le risque que cela se produise est suffisant puisque la personne peut mettre en cause la crédibilité de l'administration publique.

CADRE NORMATIF APPLICABLE

- ✓ [Loi sur la fonction publique – articles 5 et 7](#)
- ✓ [Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique – article 5](#)

VALEURS

Intégrité

Un conflit d'intérêts peut influencer, ou sembler influencer, indument la ou le fonctionnaire dans l'exercice de ses tâches au détriment de l'intérêt public.

Impartialité

Un conflit d'intérêts peut compromettre l'objectivité, réelle ou perçue, de la ou du fonctionnaire au détriment de l'intérêt public.

[Valeurs de l'administration publique québécoise](#)

DOIS-JE DÉCLARER UNE SITUATION OÙ JE CROIS ÊTRE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

- ✓ **Oui**, la ou le fonctionnaire qui croit se trouver dans une situation où il y a conflit entre son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction doit en informer son organisation. Pour ce faire, il est possible de consulter la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité ou d'en parler à sa ou son gestionnaire.

À considérer

Il est possible qu'une organisation ait des pratiques particulières relativement à la gestion des conflits d'intérêts. Il est important de s'informer auprès de sa ou son gestionnaire ou de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité afin d'obtenir les directives en la matière.

QUELQUES PIÈGES À ÉVITER...

Se croire à l'abri du conflit d'intérêts

Tout fonctionnaire a des intérêts personnels et il est tout à fait légitime d'en avoir. En conséquence, quiconque peut se retrouver à un moment ou un autre dans une situation de conflit d'intérêts. L'important, c'est de la déclarer.

Penser que certains conflits d'intérêts ne sont pas dommageables.

Un conflit d'intérêts peut être dommageable même si :

- ✓ l'intérêt personnel est noble (ex., pour une œuvre caritative);
- ✓ l'intérêt personnel est modeste (ex., le bénéfice retiré est négligeable, de peu de valeur);
- ✓ l'intérêt personnel n'entre pas, pour le moment, en conflit avec l'intérêt général;
- ✓ la personne en cause est de bonne foi.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque ministère et organisme désigne une personne qui agit comme responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Elle offre du service-conseil en éthique à l'ensemble des membres de l'organisation. Pour connaître l'identité de cette personne, vous pouvez écrire à ethique@sct.gouv.qc.ca ou appeler au 418 643-0875 poste 4748.